

**EVALUATION DU PROCESSUS DE L'ITIE EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO PAR DES MEMBRES DE LA SOCIETE
CIVILE.**

**DECLARATION FINALE DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE**

Nous, délégués des Organisations de la Société Civile de la République Démocratique du Congo (RDC), œuvrant dans le secteur des ressources naturelles, réunis du 16 au 18 Septembre 2015 dans la salle de réunions du Centre Carter à Kinshasa, à l'occasion de l'atelier d'évaluation du processus ITIE/RDC, avec l'appui financier de GIZ et de Cordaid, consacré principalement à :

- L'évaluation du niveau d'exécution des recommandations de la dernière réunion d'évaluation du mois de mars 2015 ;
- Les échanges sur les études de cadrage du secteur minier artisanal et forestier;
- La participation de la société civile au processus ITIE ;
- Les activités mises en œuvre par les réseaux et/ou des communautés locales sur les ressources naturelles (POM, CERN, Maison de mines du Sud Kivu, Synergie de bonne gouvernance des ressources naturelles, Cadre de concertation sur les ressources naturelles, COCODEM, Communautés locales de Tenke et Fungurume ;
- Les échanges sur le respect du code de conduite et la désignation du nouveau membre du collègue de la société civile au Comité Exécutif de l'ITIE.

Les débats sur ces questions ont conduit aux constats suivants :

1. L'évaluation des recommandations de la réunion d'évaluation du mois de mars 2015 a montré qu'il y a eu des recommandations exécutées, d'autres exécutées partiellement et enfin d'autres non exécutées. Les participants ont recommandé que les prochaines évaluations des recommandations soient faites sur base des indicateurs objectifs pour éviter des évaluations subjectives ;
2. Depuis le mois d'août 2015, nous avons constaté que les documents de travail sont remis aux parties prenantes dans le délai, soit 8 jours avant les réunions ;
3. L'étude de cadrage du secteur forestier est une avancée pour l'intégration de ce secteur dans le périmètre ITIE. Cependant, elle présente quelques faiblesses qui méritent une amélioration. Il s'agit notamment de :

-L'absence des données pour d'autres provinces où il y a aussi exploitation forestière (cas du Kongo central ; Kasai Occidental, Nord Kivu...) qui a un impact sur le seuil de matérialité et de flux financier ;

- La non désagrégation des données sur les taxes perçues dans les provinces ;

4. L'étude de cadrage du secteur minier artisanal est aussi une avancée pour son intégration dans le périmètre ITIE. Cependant, elle présente aussi quelques faiblesses, notamment :

- la non diversification des sources d'information ; la non prise en compte d'autres éléments (les flux spécifiques et la liste des entités déclarantes...) dans la fixation de seuil de matérialité,

- La non prise en compte de la filière cuivre et du cobalt ; l'utilisation des données obsolètes;

5. L'absence d'appui du Groupe Multipartite pour la dissémination des rapports ITIE 2012 et 2013 ;

6. Les organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE ont validé le calendrier de désignation du membre de la société civile au Comité exécutif;

7. La société civile fustige les menaces de poursuites judiciaires proférées par le Coordonnateur National de l'ITIE/RDC à l'encontre de certains de ses membres au motif qu'ils auraient commandité un article publié dans la presse contre sa personne et sa gestion.

Eu égard à ce qui précède, formulons les recommandations suivantes :

▪ **Au Gouvernement de :**

1. Mettre des moyens matériels et financiers au Comité Exécutif pour la dissémination des rapports ITIE 2012 et 2013.

▪ **Au Groupe Multipartite de :**

1. S'assurer que toutes les contributions pertinentes des parties prenantes aux projets de cadrage du secteur forestier et minier artisanal sont intégrées dans les études de cadrage ;

2. S'assurer que le progrès constaté dans la remise des documents de travail aux parties prenantes sera maintenu,

3. S'assurer que le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC joue effectivement le rôle qui lui est reconnu par la norme et par les documents de gouvernance de l'ITIE RDC, qu'il s'abstienne de toute menace ou intimidation à l'égard des acteurs de la société civile.

▪ **Au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC de :**

1. En rapport avec la menace de traduire en justice des membres de la société civile, produire les supports (journal, article, enregistrement) et le nom du journaliste qui aurait publié l'article mis en cause ;
2. Favoriser la cohésion et la concorde entre les membres et au sein du Comité Exécutif.

Fait à Kinshasa, le 18 Septembre 2015

Les Organisations signataires :

1. Réseau Ressources Naturelles (RRN) ;

2. Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) ;

3. Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD), Kasai-Oriental ;

4. Organisation Congolaise des Ecologies et Amis de la Nature (OCEAN) ;

5. Conseil Régional des Organisations Non-Gouvernementales de Développement (CRONGD), Kasai-Occidental ;
6. Conseil National des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CNONGD);
7. Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier (POM) ;
8. Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO) ;
9. Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire(CENADEP) ;
10. Alternative Citoyenne pour les Droits de l'Homme (ALCIDHO) ;
13. Femme et Justice Economique (FEJE) ;
14. Groupe d'Appui aux Exploitants des Ressources Naturelles(GAERN) ;
15. Observatoire de la Société Civile pour les Minerais de Paix (OSCMP) ;
16. African Resources Watch, (AFREWATCH) ;
17. Commission Episcopale pour les Ressources Naturelles (CERN/CENCO)
18. Cadre de concertation de la société civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles (CdC/RN) ;
19. La Maison des Mines du Kivu (MMKi)
20. Observatoire des Ressources Naturelles (ORN)/Bunia ;
21. Action des Chrétiens Activistes des Droits de l'Homme à Shabunda (ACADHOSHA) ;
22. Réseau des Médias Associatifs et Communautaires du Bas-Congo (REMACOB) ;
23. Réseau des Médias Associatifs et Communautaires du Katanga (REMACK)
24. Initiative pour la gouvernance et le développement de Fungurume et Tenke, (IGDFT)
25. Comité de Concertation et de Développement de Muanda(COCODEM)